

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 17 MAI 1899.

---

Projet de loi établissant un conseil de prud'hommes  
dans la commune d'Auvelais (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. IWEINS D'EECKHOUTTE

---

MESSIEURS,

Votre section centrale a examiné le projet de loi déposé par M. Nyssens, Ministre de l'Industrie et du Travail, en séance du 16 mars 1898.

Les communes d'Auvelais, Tamines, Moignelée, Ham-sur-Sambre, Mornimont, Franière, Floresse, Arsimont, Falisolle et Aisemont, du canton de Fosses, et celles de Jemeppe-sur-Sambre, Onoz, Saint-Martin et Velaine, du canton de Gembloux, qui sont relativement peu distantes les unes des autres, constituent un centre industriel très important, pour lequel l'institution d'une juridiction professionnelle offrirait de réels avantages, tant à raison de sa compétence spéciale que de sa proximité.

Les administrations de toutes ces communes, ainsi que la députation permanente du conseil provincial de Namur ont donné un avis favorable à l'institution proposée.

Le présent projet de loi a donc pour but la création d'un conseil de prud'hommes dont le ressort comprendrait les communes qui viennent d'être énumérées et dont le siège serait fixé à Auvelais.

Les sections se sont toutes ralliées au dit projet de loi et votre section centrale partage leur avis.

*Le Rapporteur,*

IWEINS D'EECKHOUTTE.

*Le Président,*

A. BEERNAERT.

---

(1) Projet de loi, n° 115 (session de 1897-1898).

(2) La section centrale, présidée par M. BEERNAERT, était composée de MM. HUYSHAUWER, GILLARD, GILLIAUX, DEFNET, IWEINS D'EECKHOUTTE et GRIMARD.